



RECRUTEMENT

La section sportive scolaire est ouverte aux élèves admissibles en 6^{ième}, 5^{ième}, 4^{ième} et 3^{ième} à la rentrée 2021.

- Les modalités sont les suivantes :

↳ Examen des dossiers de candidature à remettre avant le 02/04/2021

↳ Entraînement de sélection fin mai/début juin 2021 (sous réserve)

Il serait souhaitable que les élèves soient licenciés préférentiellement au JAllonnes Handball ou à défaut dans un club sarthois pour la saison 2021/2022.

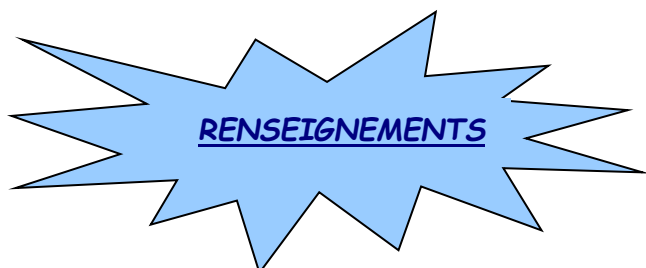
Les dossiers d'inscription sont à retirer au

Collège Le Marin Avenue F Cévert 72700 ALLONNES	ou	JS ALLONNES HANDBALL Complexe G Garnier Allée André LEGENDRE 72700 ALLONNES
---	----	--

Ou à télécharger sur les sites

<https://clg-lemarin.sarthe.e-lyco.fr/section-sportive-handball/>

<http://www.jsahandball.net/>



RENSEIGNEMENTS

Monsieur Thierry DIDOT
Président JS ALLONNES HANDBALL
Mail : thierrydidot@gmail.com

Section sportive soutenue par le Comité



SECTION SPORTIVE HANDBALL

Collège Le Marin
3 avenue François Cévert
72700 ALLONNES
☎ 02.43.80.76.26

@ : ce.0721224p@ac-nantes.fr

Internet : <https://clg-lemarin.sarthe.e-lyco.fr/section-sportive-handball/>

PORTES OUVERTES :

Samedi 20 mars 2021 de 9 à 12h



JS ALLONNES HANDBALL
Complexe G Garnier
Allée André LEGENDRE
72700 ALLONNES
☎ 02.43.21.23.84

@ : 6272019@ffhandball.net



OBJECTIFS

- Assurer les meilleures conditions de scolarisation aux élèves, tout en permettant une pratique du handball, par un aménagement de l'emploi du temps. (Fin des cours à 15h).
- Former l'élève à la vie associative : arbitrage, entraîneur, dirigeant.
- Associer projet scolaire et sportif.

ENTRAINEMENTS

2 séances hebdomadaires de pratique et 1h de formation à l'arbitrage :

Lundi 15H15 à 16H45, gymnase Jean Launay

Jedi 15H15 à 16H45, gymnase Jean Launay

Arbitrage : 1 heure de formation en salle sur l'arbitrage sera effectuée chaque semaine.

- Les joueurs (ses) restent licenciés(es) dans leur club avec lequel ils (elles) disputeront leur championnat respectif.
- La participation à l'UNSS et l'AS du Collège est obligatoire pour les compétitions de handball.

SPECIALISATION EN ARBITRAGE

- Les élèves bénéficieront d'une heure hebdomadaire de formation théorique sur l'arbitrage.
- Cette formation sera ensuite mise en pratique lors des entraînements.
- Les élèves seront préparés et formés aux diplômes d'arbitrage de la FFHB et de l'UNSS (le passage de l'examen se fera dans les clubs).

ENCADREMENT

Il sera assuré par :

- Rémy SURIN - Entraîneur diplômé d'Etat en Handball (DEJEPS mention Handball) et entraîneur inter-régions jeunes.
- Les interventions « arbitrage » seront assurées par Rémy SURIN et/ou Benoist MENARD.

SUIVI MEDICAL

- Un suivi médical longitudinal sera assuré par l'infirmière et le médecin scolaire du collège.

VIE SCOLAIRE

- Les élèves suivent intégralement le programme officiel correspondant à leur scolarité.
- Des dispenses exceptionnelles de séances pourront être accordées en fonction du bilan effectué.
- Des heures de soutien peuvent être mises en place en cas de difficultés scolaires.